

**Commune de MONTMEYRAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D170928-01**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2017

**Présents** : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

**Excusés** : Séverine GERVY (procuration à Annabelle DUPRET), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Olivier ROCHAS), Claire LOROUE, Isabelle VATANT

**Secrétaire de séance** : Eveline DAVIN

**OBJET : Administration générale – Délégation au maire**

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L. 2122-22,

Vu la délibération D140410- du 10 avril 2014,

Considérant la nécessité de fluidifier la gestion comptable de la commune,

Considérant que l'article L 2122-22-6° permet au conseil municipal de déléguer au maire la compétence « De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux »

Le conseil municipal, après en avoir, délibéré décide de déléguer, en plus des compétences déléguées par sa délibération du 10 avril 2014, la compétence de « créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	18
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	0

**Pour extrait conforme**

Fait à MONTMEYRAN, le 29 septembre 2017

Le Maire,